Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Feuillet n°2023/
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_08-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 7 juillet 2023

07.2023-08	**TRANSPORTS ET MOBILITÉ** **OBJET : Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert « Développer le covoiturage sur son territoire », pour l'étude d'opportunité d'une ligne de covoiturage dynamique**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant le diagnostic et le plan d'actions de la stratégie Mobilité issue de l'étude de préfiguration d'un réseau de transports collectifs,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant sur les délégations d'attributions du Conseil communautaire au Président et au Bureau,

VU le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, proposé par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, appelé Fonds Vert,

CONSIDERANT que le Fonds Vert vise à soutenir les collectivités locales pour l'appui en ingénierie d'animation et de planification d'une part, et pour la mise en œuvre des projets d'autre part, notamment sur le développement du covoiturage,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Etat pour contribuer au financement d'actions opérationnelles en matière de covoiturage, et notamment la réalisation d'une étude d'opportunité pour le déploiement d'une ligne de covoiturage sur l'axe de la RD 137 entre Montaigu-Vendée et Nantes, via Aigrefeuille-sur-Maine et Le Bignon,

CONSIDERANT que le projet de soutien financier déposé auprès de l'État indiquera un « co-portage » avec Grand Lieu Communauté,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles en matière de covoiturage du quotidien, et notamment la mise en place d'une plateforme de mise en relation, dans le cadre du dispositif « Fonds Vert – Développer le covoiturage sur son territoire », suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant € HT		**Montant € HT**
Étude d'opportunité d'une ligne de covoiturage dynamique	30 000 €	Etat – Fonds Vert « Développement du covoiturage »	15 000 €
		Autofinancement Clisson Sèvre et Maine Agglo	7 500 €
		Autofinancement Grand Lieu Communauté	7 500 €
TOTAL	**30 000 €**	**TOTAL**	**30 000 €**

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le 10/07/2023
ID : 044-200067635-20230710-07_2023_08-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

ARTICLE 2 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et l'Etat dans le cadre de ce dispositif.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 09/07/2023
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président